



Mis d'office en "indemnité d'occupation"

Par **Milleville Gilbert**, le 14/11/2017 à 18:09

Bonjour,

Au **01/01/2015** la société gérant mon logement m'a mis d'office en "indemnité d'occupation", sans raison si ce n'est, celle de me contrarier. (C'est ainsi qu'ils ont réussi à vider l'immeuble de tous les anciens locataires qui ont cédé aux pressions et sont partis.)

Aucune procédure n'a été diligentée contre moi.

Depuis le **01/07/2017** on m'a remis en "loyer et charges", la mention "indemnité d'occupation" n'apparaissant plus.

Ma question est: Le retour de l'intitulé "Loyer et charges" ne vaut-il pas comme point de départ d'un nouveau bail?

En vous remerciant cordialement.